



Suspension permis stupefiant notification jugement

Par **Ericbastien13500**, le **21/01/2022 à 11:00**

Bonjour , j'ai été informé le 16/01 que je devais rendre mon permis car on devait me notifier un jugement pour une infraction pour conduite sous stupéfiant , l'affaire remonte à environ 2 ans et demi , le commissariat me convoque donc le 19/01 pour me notifier la décision de mon jugement qui a été prononcé par défaut je n'ai jamais reçu de convocation à un jugement . Le 19/01 je me suis rendu à la convocation mais là personne concerné n'était pas là j'ai vu un agent de police qui m'a dit de revenir demain car elle n'arrive pas à accéder au dossier sachant que l'on m'avait mis une fiche de recherche alors que je suis pointé toutes les semaines au commissariat . En retournant le lendemain on m'a dit on m'a dit de revenir le 2 février sans aucune convocation et en refusant de me rendre mon permis . Je souhaiterais m'opposer à ce jugement car ayant été condamné à une suspension de permis de 6 mois et ayant trouvé un CDI cela ruinerait tous mes projets . Si je m'oppose au jugement le temps que je sois rejugé pourrais je récupérer mon permis ?